

LISTE DES SYMBOLES ADOPTES POUR LES
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ET AUTRES DOCUMENTS DE L'ORGANISATION

Les symboles suivants seront utilisés pour les documents de l'Assemblée Générale et autres documents de l'Organisation.

A/	documents soumis	à l'ASSEMBLEE GENERALE
A/C.1/	" "	à la COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES ET DE SECURITE
A/C.2/	" "	à la COMMISSION ECONOMIQUE ET FINANCIERE
A/C.3/	" "	à la COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET CULTURELLES
A/C.4/	" "	à la COMMISSION DE TUTELLE
A/C.5/	" "	à la COMMISSION DES QUESTIONS ADMINIS- TRATIVES ET BUDGETAIRES
A/C.6	" "	à la COMMISSION JURIDIQUE
A/BUR/	" "	au BUREAU
A/CR	" "	à la COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS
A/LN	" "	à la COMMISSION DE LA SOCIETE DES NATIONS
A/CQ/	" "	à la COMMISSION DES QUESTIONS GENERALES
A/C.5/SU/	" "	à la COMMISSION DE CONTROLE DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES
A/C.5/CON/	" "	au COMITE D'EXPERTS EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS
A/C.5/AD	" "	au GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES
A/INF	" "	au COMITE CONSULTATIF TECHNIQUE DE L'INFORMATION
S/	" "	au CONSEIL DE SECURITE
MS/	" "	au COMITE D'ETAT-MAJOR
E/	" "	au CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
T/	" "	au CONSEIL DE TUTELLE

EXEMPLE:

Le symbole:

A/C.5/CON/42
Rev.1/Corr.1/Add.1
20 janvier 1945 - (I)
French

donne un exemple des problèmes posés par l'enregistrement des documents et s'explique de la façon suivante:

- (1) A/ ce document fait partie des publications de l'Assemblée Générale et sera distribué aux 51 délégations si le Service des Documents reçoit des instructions en ce sens.
- (2) A/C.5/ ce document sera distribué à tous les membres de la Commission des questions administratives et budgétaires.
- (3) A/C.5/CON/ ce document a été préparé pour la Commission d'Experts en matière de Contributions.
- (4) A/C.5/CON/42 ce document est le 42ème document préparé pour le Comité d'Experts en matière de Contributions.
- (5) Rev.1 ce document est une révision du document A/C.5/CON/42.
- (6) Corr.1 ce document est un corrigendum du document A/C.5/CON/42/Rev.1.
- (7) Add. 1 ce document est un addendum au document A/C.5/CON/42/Rev.1/Corr.1.
- (8) 20 janvier 1945 - (I) ce document a été préparé le 20 janvier 1945 au cours de la première (1) session de l'Assemblée Générale de cette année.
- (9) French ce texte est la traduction française du document.

La langue dans laquelle le document a été rédigé sera mentionnée en haut et à gauche de la page, de la façon suivante: Original: French, juste au-dessous de la mention indiquant son mode de distribution (voir ci-dessous).

En dehors des documents mentionnés ci-dessus, il y aura une série de publications qui seront mises en vente. Les symboles des publications de cette série seront indiqués ultérieurement.

Aux fins de la distribution, les documents seront répartis en trois catégories:

A. UNRESTRICTED

Les documents de cette catégorie seront distribués à toutes les délégations, au secrétariat et à la presse. Ils seront également mis à la disposition du public.

B. RESTRICTED

Les documents de cette catégorie ne seront ni distribués à la presse, ni mis à la disposition du public; ils ne pourront être délivrés que sur autorisation écrite du chef de la section intéressée, et seront accompagnés d'instructions précises quant à leur distribution.

C. SECRET

Les documents de cette catégorie ne pourront être utilisés qu'avec l'autorisation écrite du Secrétaire Générale et seront accompagnés d'instructions écrites précises quant à leur distribution. Chaque exemplaire de ces documents sera numéroté et ne sera délivré que sur signature.
